

Statement by the Honourable Russell Brown

For over ten years – eight on the Supreme Court of Canada – I have had the privilege of serving our country as one of its judges. Throughout, I have striven to do so with integrity and in the national interest.

Unfortunately, as a result of a complaint made against me in connection with an event in late January in Arizona, I have not participated in the Court’s work for over four months. During this time, the Court has had to hear and decide important appeals without the benefit of a full panel. At this point, it is impossible to know how much longer this delay would continue to impact on the Court’s work. Given the progress so far, it is not unreasonable to think that this process may continue well into 2024.

The process has also imposed a significant strain on my family and me. I cannot ignore this.

While my counsel and I are confident that the complaint would have ultimately been dismissed, the continuing delay is in nobody’s interests – the Court’s, the public’s, my family’s or my own.

I have therefore decided that the common good is best served by my retirement, so that a replacement judge can join the Court in time for its busy Fall term.

In light of publication earlier this Spring of certain aspects of the complainant’s version of the events, however, I believe I should clear the record.

To that end, I have authorized my counsel to release a statement disclosing evidence that disproves the claims made against me. It shows that the person who punched me was described later by police as “argumentative, hostile [and] antagonistic,” and who “began swearing profanities.” The officer concluded that this was due to intoxication. The complainant apparently complained to both the police and the Canadian Judicial Council, in the words of one of his companions, to “get ahead of it,” apparently to avoid the legal repercussions of his actions.

Because the allegations made against me are false, I had hoped this issue would be dispensed with quickly and would not significantly impact the Court’s business. Sadly, that has not been the case.

It has been an honour to deliberate on the important issues facing our country and I am deeply appreciative of the opportunity that I’ve had to serve Canada.

June 12, 2023

Déclaration de l’honorable juge Russell Brown

Pendant plus de dix ans - dont huit à la Cour suprême du Canada – j’ai eu le privilège de servir notre pays en tant que l’un de ses juges. Tout au long de cette période, je me suis efforcé de le faire avec intégrité et dans l’intérêt national.

Malheureusement, à la suite d'une plainte déposée contre moi en relation avec un événement survenu fin janvier en Arizona, je n'ai pas participé aux travaux de la Cour pendant plus de quatre mois. Pendant cette période, la Cour a dû entendre et statuer sur d'importants recours sans un panel complet. À ce stade, il est impossible de savoir combien de temps encore ce retard continuera d'avoir un impact sur le travail de la Cour. Compte tenu des progrès réalisés jusqu'à présent, il n'est pas déraisonnable de penser que ce processus pourrait se poursuivre jusqu'en 2024.

Ce processus a également imposé une pression considérable à ma famille et à moi-même. Je ne peux pas l'ignorer.

Bien que mon avocat et moi-même soyons convaincus que la plainte aurait finalement été rejetée, ce retard persistant n'est dans l'intérêt de personne - ni de la Cour, ni du public, ni de ma famille, ni de moi-même.

J'ai donc décidé que le bien commun serait mieux servi par ma retraite, de sorte qu'un juge remplaçant puisse rejoindre la Cour à temps pour sa session d'automne très chargée.

Toutefois, à la lumière de la publication, plus tôt ce printemps, de certains aspects de la version des événements donnée par le plaignant, je crois que je devrais clarifier le dossier.

À cette fin, j'ai autorisé mes avocat(e)s à publier une déclaration divulguant des preuves qui réfutent les allégations formulées à mon encontre. Il en ressort que la personne qui m'a donné un coup de poing a été décrite plus tard par la police comme « argumentatif, hostile [et] antagoniste » [traduction], et qu'il « a commencé à proférer des blasphèmes » [traduction]. Le policier a conclu que cela était dû à l'état d'ébriété. Le plaignant s'est apparemment plaint à la fois à la police et au Conseil canadien de la magistrature, selon les termes de l'un de ses compagnons, pour « prendre de l'avance » [traduction], apparemment pour éviter les répercussions juridiques de ses actes.

Les allégations portées contre moi étant fausses, j'espérais que cette affaire serait réglée rapidement et qu'elle n'aurait pas d'impact significatif sur les activités de la Cour. Malheureusement, cela n'a pas été le cas.

Ce fut un honneur de délibérer sur les questions importantes auxquelles notre pays est confronté et je suis profondément reconnaissant de l'occasion que j'ai eu de servir le Canada.

Le 12 juin 2023